

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 141 (2020)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coronavirus : Informations pour les apiculteurs/trices et les cadres apicoles

Cours de base et autres manifestations apicoles

Selon les instructions du Conseil fédéral du 16 mars 2020, il est clair qu'aucune activité des sections et fédérations ne peut avoir lieu : Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19). Article 6 : « *Toutes les manifestations publiques ou privées, y compris les manifestations sportives et les activités associatives, sont interdites.* » Ces mesures restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Lien vers le site de la Confédération :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

Tous les cours théoriques et pratiques ainsi que les rencontres apicoles doivent être annulés pendant cette période. Les seules exceptions sont les demi-journées de pratique pour les participants aux cours de base à petite échelle.

Personne ne sait combien de temps ces restrictions s'appliqueront, et comme confirmé par le secrétariat à l'éducation de l'OSAV et l'OFSP vis-à-vis d'apisuisse, celles-ci peuvent avoir lieu, à condition qu'un maximum de 5 personnes (y compris les instructeurs de cours) y participent et que les règles de comportement et d'hygiène de l'OFSP soient respectées.

Les instructeurs de cours décident eux-mêmes s'ils souhaitent effectuer à nouveau les demi-journées de pratique. Pour que l'effort des conseillers soit limité, apisuisse recommande de se concentrer avant tout sur les participants qui élèvent déjà eux-mêmes des abeilles.

Contrôles d'exploitation

En accord et en coordination avec l'OSAV, les instructions suivantes sont valables à partir du 1^{er} mai 2020 pour les contrôles de droit public des prestations écologiques requises (PER), des programmes des paiements directs, de l'ordonnance bio, de la production primaire, ainsi que pour les contrôles relevant du droit vétérinaire :

- Les cantons reprennent progressivement les contrôles annoncés et les contrôles sans préavis à partir du 1^{er} mai 2020.
- Les recommandations de l'OFSP sur l'hygiène et la distanciation sociale, ainsi que les recommandations concernant les personnes particulièrement à risque, doivent être respectées lors des contrôles des exploitations apicoles. Si les personnes concernées sont malades (contrôleur/exploitant), le contrôle ne doit pas être réalisé.

Les contrôles d'exploitation pour le label d'or peuvent reprendre seulement si ces conditions sont respectées. Les contrôleurs décident eux-mêmes s'ils souhaitent reprendre les activités.

Assemblée des délégués SAR

L'assemblée des délégués est prévue le samedi 29 août 2020 à Glovelier. Des informations complémentaires seront publiées sur le site internet et dans les prochaines revues. Le comité d'organisation met tout en place afin de respecter les mesures et instructions de la Confédération.

Réseau de soutien

En tant qu'apiculteur/trice, avez-vous besoin d'aide dans cette situation extraordinaire ou souhaitez-vous proposer votre aide ? Votre section est un réseau idéal pour coordonner ce soutien. Veuillez contacter votre comité. Les adresses utiles se trouvent dans l'agenda apicole et sur le site internet. Bien entendu, les instructions de la Confédération doivent également être suivies lorsqu'il s'agit d'offrir de l'aide dans une situation d'urgence.

Important: veuillez respecter les instructions de la Confédération dans toutes les activités apicoles !

ofsp-coronavirus.ch

Sonia Burri-Schmassmann, Présidente SAR



Edith Laett, nous communique cette photo d'une très belle idée de recyclage de ruches: « J'ai de très vieilles ruches Dadant où le bois s'émiette et qui n'ont pas de fond varroa, ou bien une caisse à essaim qui n'est plus étanche, je les recycles en maison à hérisson. » (Photo prise avec une caméra infra-rouge)